

Vivre
mieux
à l'école
pour
bien
apprendre

NOUS CONTACTER :
FCPE de Seine-et-Marne
6 rue des Frères Moreaux
77380 Combs-la-Ville
Tél. : 09 52 18 77 00

Permanence : de 9h30 à 13h du mardi au jeudi
de 9h30 à 13h et de 14h à 17h le vendredi
de 8h30 à 13h le samedi
www.77.fcpe-asso.fr - cdpe77@fcpe77.asso.fr

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

ADHÉRER À LA FCPE C'EST...

- Défendre l'égalité des droits de chaque enfant,
 - Obtenir une réelle intégration de tous, quelles que soient leurs différences,
 - Aider à la réussite de tous les jeunes,
 - Être informé, proposer et agir dans les écoles et établissements scolaires.
- Adhérez et participez à la Fédération la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public

BULLETIN à retourner au CONSEIL LOCAL FCPE de :
(à défaut à la FCPE de Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION

ANNÉE SCOLAIRE 20 /20

CONSEIL LOCAL FCPE DE :

NOM DE L'ADHÉRENT⁽¹⁾

PRÉNOM

NOM DU CONJOINT

PRÉNOM

ADRESSE

CP

VILLE

TEL.

E-MAIL ⁽²⁾

	1 ^{ER} ENFANT	2 ^E ENFANT	3 ^E ENFANT	4 ^E ENFANT
NOM				
PRÉNOM				
NÉ(E) LE				
ÉTABLISSEMENT				
CLASSE				

La loi informatique et liberté n°78.17 du 06/01/1978 donne à chaque adhérent un droit à l'information, de rectification et d'accès des données le concernant auprès de la FCPE

ADHÉSION

Une adhésion par famille et par établissement -

Adhésion principale :

☐ Je ne suis pas imposable, je bénéficie du tarif réduit
(Je joins à mon versement un avis ou une attestation de non-imposition) **10 €**

☐ Je suis imposable (je bénéficie d'une déduction fiscale ⁽³⁾ de 66%) => mon adhésion principale **20 €**

Adhésion secondaire :

☐ J'ai déjà versé mon adhésion principale dans une autre école : je ne paie que la par locale (école où a été versée l'adhésion principale) **4 €**

Versement de don :

☐ Je verse un don à mon conseil local pour la somme de €

Date et signature

Total :

€

(2) en donnant mon adresse mail, j'accepte de recevoir les informations de la FCPE

Attention pour la revue des parents s'abonner directement au national

(3) délivrance d'un reçu fiscal pour réduction d'impôt de 66% des sommes versées.